

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023/2024

**I - ELEVE**

NOM : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
 Établissement scolaire en 2023/2024 : ..... Classe en 2023/2024 : .....

**II - PARENT/ELEVE ADULTE**

Nom du père:	Prénom du père:	Tél travail : Portable :
Nom de la mère:	Prénom de la mère:	Tél travail : Portable :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Adresse email :**

Téléphone domicile : .....

**Personne à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

**III - INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES**

Une formation musicale a-t-elle déjà été dispensée dans un autre établissement ?  Oui  Non

Si oui lieu :

Nombre d'années de formation musicale : ..... Nombre d'années d'instrument et lequel :

**III - REINSCRIPTION POUR LES ELEVES FREQUENTANT L'AIMVM**

Classes suivies l'année scolaire 2022/2023:

FORMATION MUSICALE :

INSTRUMENT :

(si l'instrument est propriété de l'Harmonie Municipale : marque : ..... n°

En cas de première inscription en classe instrumentale, quel est l'instrument demandé :

1<sup>er</sup> vœu : ..... 2<sup>ème</sup> vœu : ..... 3<sup>ème</sup> vœu : .....

FLÛTE - CLARINETTE - SAXOPHONE - TROMPETTE - TROMBONE - PERCUSSION - PIANO - TUBA - GUITARE :

Êtes-vous en possession d'un instrument ?  OUI  NON

Nous accèderons aux demandes dans la mesure des places disponibles et compte tenu, **en priorité**, des résultats obtenus aux examens de formation musicale.

Nota : la classe de piano est réservée en priorité aux enfants chérengeois

**V - TARIFS DES COTISATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

Tarifs 2023/2024	1 enfant		à partir du 2ème enfant	
	Formation musicale uniquement	Formation musicale et instrument ou instrument seul	Formation musicale uniquement	Formation musicale et instrument ou instrument seul
Chérenge Gruson Musicien actif de l'Harmonie Municipale et ses enfants	135	220	95	135
(autres résidences)	260	420	210	370

Pour le cours d'Eveil (niveau scolaire CP), le tarif unique annuel est fixé à 90€ par élève quel que soit le lieu de résidence.

Toute inscription est ferme et définitive : elle est valable pour l'année scolaire. Le paiement de la cotisation est à effectuer à l'inscription

L'adresse domiciliaire prise en compte est celle des parents, sans aucune dérogation possible.

Les cours de musique suivent le calendrier scolaire.

Veuillez prendre connaissance de notre règlement et remplir le droit à l'image;

### **REGLEMENT INTERIEUR**

*Toute inscription est ferme et définitive, elle est valable pour l'année scolaire, avec des facilités de paiement. Aucune annulation, ni dédommagement n'est possible avant la fin ou en cours d'année. En cas d'abandon, la somme ne pourra être remboursée, sauf sur justificatif, en cas de maladie de longue durée ou d'un déménagement hors commune (dans ce cas un débit de 50% sera conservé et le remboursement se fera au prorata des leçons restantes). Les règlements par les comités d'entreprise ne sont pas pris en compte pour les remboursements. Tout membre doit s'acquitter de sa cotisation annuelle à l'inscription.*

- 1- *La responsabilité du Président, du Directeur et des Professeurs de musique de l'AIMVM de Chérens est dérogée en dehors des heures de cours et en cas d'absence des Professeurs.*
- 2- *L'enfant doit bénéficier d'une responsabilité civile garantissant également les dommages corporels subis à l'occasion d'activités extra scolaires et trajets aller-retour « domicile – académie de musique ».*
- 3- *Les parents et élèves bénéficiant des cours sont tenus au respect du règlement intérieur.*
- 4- *Remplir le Droit à l'image*
- 5- *Un justificatif d'assurance devra être fourni pour tout instrument prêté par l'harmonie municipale.*
- 6- *La participation aux orchestres (petit orchestre et/ou harmonie municipale) est obligatoire dans le cursus instrumental de l'école (sauf dérogation du professeur et du directeur).*
- 7- *Afin de progresser, l'élève inscrit(e) se doit de fournir une pratique personnelle et régulière en dehors des cours.*

*J'ai pris connaissance des conditions d'admission à l'AIMVM pour l'année scolaire 2023/2024*

*Je confirme que mon enfant bénéficie de l'assurance demandée.*

*Nom et adresse de l'organisme assureur : .....*

*N° du contrat : .....*

Autorise le responsable de l'activité suivie par mon enfant, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

À :

Date :

Signature du ou des parents (lu et approuvé)

### **DROIT A L'IMAGE**

J'autorise l'AIMVM de Chérens à utiliser la (ou les) photo(s), vidéo(s) sur laquelle (lesquelles) mon enfant figure pour parution sur les publications (journal municipal, ...), sur le site internet et Facebook de l'école et /ou de la ville de Chérens. L'AIMVM décline toute responsabilité en cas d'une quelconque utilisation détournée de cette (ces) photo(s) ou vidéo(s) par un tiers.

Je n'autorise pas l'AIMVM de Chérens à utiliser la (ou les) photo(s), vidéo(s) sur laquelle (lesquelles) mon enfant figure

Date :

Signature des parents:

**Cette fiche est à renvoyer par mail à [aimvm@laposte.net](mailto:aimvm@laposte.net) ou en Mairie de Chérens AIMVM 66 Route Nationale 59152 CHÉRENS après l'avoir imprimée recto verso**

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS: 7 juillet 2023**

Renseignements : Prendre rendez-vous par mail : [aimvm@laposte.net](mailto:aimvm@laposte.net)